

Ozoir-la-Ferrière, le 28 septembre 2018

Marcel François BOUTHÉMY  
Directeur Général ECST  
Alain MARTIN  
Directeur de la Vie Scolaire

Aux parents d'élèves de 2<sup>nd</sup>e

**CIRCULAIRE N° 2018-19-029**

Chers Parents,

Pour la 24<sup>ème</sup> année, le voyage aux U.S.A. est organisé pour les élèves de 2<sup>nd</sup>e. Ce voyage se déroulera du 14 avril au 23 avril 2019 au matin. Le nombre de participants est de 28, et le prix (encore sujet à fluctuation) ne devrait pas dépasser 1800 €. Le séjour s'articule autour d'une visite de Washington et de New York.

- 1) New-York, capitale économique des Etats Unis,
- 2) Washington Capitale administrative.

Ces deux villes très différentes de par leur construction, leur population, leur histoire et leur vie culturelle nous permettent d'aborder avec les élèves l'ensemble de ces notions et le trajet des immigrants.

La réglementation pour l'entrée aux Etats Unis a changé depuis 2003. Un passeport Bio-métrique ou électronique est nécessaire, ou bien un visa. Vous devrez, si votre enfant n'a pas de passeport effectuer la demande dès la confirmation d'inscription de votre enfant au voyage car les délais pour l'obtention sont fluctuants et parfois longs.

Une demande d'autorisation pour voyager au Etats unis (ESTA) doit être faite par chacun des participants. **Veillez attendre la réunion de préparation du voyage avant de faire cette demande. Vous devrez également fournir une autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale accompagné de la photocopie de titre d'identité du parent signataire.**

**Une attestation d'assurance rapatriement sera également demandée.**

Vous trouverez en annexe le talon d'inscription, qui doit nous parvenir, accompagné d'un chèque d'acompte de 700 €, pour 10 octobre 2018 dernier délai. Le chèque, établi à l'ordre de l'« Agec Sainte-Thérèse », sera **remis à M. Martin**. L'inscription d'un élève ayant posé des problèmes de comportement les années précédentes pourra être refusée. De plus le nombre limité de places nous obligerait à effectuer un tirage au sort si le nombre de candidatures était trop important.

Le voyage vous sera facturé avec les frais de scolarité du 2<sup>ème</sup> trimestre (soit environ 70%, incluant l'acompte) et au 3<sup>ème</sup> trimestre pour le solde.

L'acompte versé apparaîtra sur la ligne « solde antérieur » de votre facturation.

**L'établissement se réserve le droit de suspendre l'inscription d'un élève si la famille n'est pas à jour de ses frais de scolarité, ainsi que des frais annexes.**

Nous vous prions de croire, Chers Parents, à l'assurance de nos sentiments dévoués et cordiaux.



Marcel François BOUTHÉMY  
Directeur Général ECST



Alain MARTIN  
Directeur de la Vie Scolaire

